



PROCÈS VERBAL N°06 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT- SIX

Le **vendredi 5 juin à 20h00**,

Le conseil municipal de TRIVY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Lucienne WEISS, Maire.

Présents : Lucienne WEISS, Jean-Michel ROZIER, Geneviève VIGNERESSE, Laurent DEVIF, Gilles AUCAIGNE, Jean-Claude ROZIER, Valérie VILLETTE, Fabien GIROD, ~~Nicolas REBOUX~~ et Coralie BLONDIN

Excusé : Nicolas REBOUX

Secrétaire de Séance : Laurent DEVIF

1. Madame le Maire soumet au vote l'approbation du PV du conseil du 20 avril 2026 : Vote à l'unanimité
2. Elections Sénatoriales

Madame le Maire rappelle que :

« Tous les 3 ans, la moitié des sénateurs est renouvelée **par suffrage indirect**, via un collège électoral composé d'autres sénateurs, de députés, et d'élus locaux (conseillers régionaux et départementaux, délégués de conseils municipaux, ...).

Cette année, **178 sièges seront remis en jeu** sur les 348 sièges qui composent la totalité du Sénat. Il s'agit des sénateurs, en poste depuis 2020.

Le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 a fixé la date de ces prochaines élections sénatoriales au **27 septembre 2026**.

Concernant Trivy le conseil doit procéder à l'élection d'1 délégué et de 3 suppléants : sont candidats au poste de délégué Lucienne Weiss Maire et aux postes de suppléants Jean Michel Rozier, Genevieve Vignerresse et Laurent Devif respectivement 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoint.

Le conseil procède au vote selon les modalités fixées

Délégué	Lucienne Weiss
Nombre de votants	9
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	9
Majorité absolue	5

Madame Weiss Lucienne est élue en tant que délégué et accepte ce mandat



Commune de TRIVY

Tel. : 03 85 50 26 49

Mail : secretariat@trivy.fr

Suppléants	Jean Michel Rozier	Geneviève Vignerresse	Laurent Devif
Nombre de votants	9	9	9
Nombre de bulletins blancs	0	0	0
Nombre de bulletins nuls	0	0	0
Nombre de suffrages exprimés	9	9	9
Majorité absolue	5	5	5

Monsieur Rozier Jean Michel, Madame Vignerresse Geneviève et Monsieur Devif Laurent sont élus en tant que suppléants et acceptent ce mandat

3. Vote du CFU – Compte Financier Unique

Madame le Maire rappelle que :

« Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, et qui est obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les communes, EPCI, ASA et AFP (cf article L1612-31 du CGCT). »

Le CFU a été préalablement envoyé à tous les conseillers.

VOTE : le CFU est adopté à l'unanimité.

4. Vote affectation du résultat :

Madame le Maire propose l'affectation suivante :

Proposition d'Affectation des résultats respectant l'affectation minimale réglementaire.

Collectivité :

84400 – TRIVY

Compte de Résultats

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Resultats reportés		158 510,32 €		1 436,62 €	- €	160 546,94 €
Opérations de l'exercice	264 728,21 €	318 521,65 €	62 925,40 €	9 721,59 €	327 654,61 €	320 643,24 €
Totaux	264 728,21 €	477 431,98 €	62 925,40 €	11 158,20 €	327 654,61 €	488 590,18 €
Résultat cumulé	- €	212 703,77 €	51 768,20 €	- €	- €	160 935,57 €
Besoin de financement			51 768,20 €			(1)
Excédent de financement				- €		(2)
Restes à réaliser						(3) et (4)
Besoin de financement au titre des RAR			- €			(5) = (3) - (4)
Excédent de financement au titre des RAR				- €		(6) = (4) - (3)
Besoin de financement au titre des op diverses						(7) rep/ prov, caution à reverser, etc ...
Excédent de financement au titre des op diverses						(8) cautions personnelles, provisions nouvelles, etc ..
Besoin de financement Global			51 768,20 €			(1)+(5)+(7)-(2)-(6)-(8)
Excédent de financement Global				- €		(2)+(6)+(8)-(1)-(5)-(7)
Montant du 1068			51 768,20 €			
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide						
d'affecter la somme de			51 768,20 €			au compte 1068 investissement
d'inscrire la somme de			160 935,57 €			au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté
d'inscrire la somme de			51 768,20 €			au compte 001 Déficit d'investissement reporté

VOTE : l'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.



Commune de TRIVY

Tel. : 03 85 50 26 49

Mail : secretariat@trivy.fr

5. Démission de Martine Aublanc de son poste de conseillère Municipale

Madame le maire informe le conseil de la démission de Madame Aublanc. Cette démission pour raisons personnelles a été présentée le 29/04/2026 et acceptée par Madame le Maire.

Le courrier informant la préfecture a été envoyé. Cette démission est donc actée.

Il n'y a pas lieu de procéder à de nouvelles élections, le conseil peut continuer de fonctionner normalement avec 10 membres le seuil étant de 9 pour une commune de moins de 500 habitants.

Cependant, la place de suppléante occupée par Madame Aublanc est devenue vacante au sein du SIVOS de la Noue et il y a lieu d'élire un autre conseiller à ce poste.

Madame Coralie Blondin se porte candidate au poste de suppléant au sein du Sivos de la noue

VOTE : Madame Coralie Blondin est élue au poste de suppléant au Sivos de la Noue à l'unanimité

6. Délégués ATD – Agence Technique Départementale

Madame le Maire présente brièvement l'ATD voir le document en annexe et demande qui se porte candidat au poste de titulaire et qui se porte candidat au poste de suppléant.

La prochaine AG est prévue le 26 juin 10h à Sanvignes les Vignes

Monsieur Gilles Aucaigne se présente au poste de titulaire et Monsieur Jean Michel Rozier au poste de suppléant

VOTE : Monsieur Gilles Aucaigne et Monsieur Jean Michel Rozier sont élus à l'unanimité.

7. Devis NR Agri Service

Madame le maire demande à Monsieur Rozier d'exposer les besoins de la commune justifiant l'intervention d'une entreprise pour certains travaux de voirie

2 devis sont présentés :

- 1- Montant de 800 € / jour pour location d'une pelle pour la carrière ; la commune ne dispose pas de genre d'équipement et si l'employé communal utilise le godet du tracteur il ne peut que l'endommager. Une demi-journée de travail avec les engins de Monsieur Reboux permet d'avoir du grès pour environ un an
- 2- Montant de 1734€ ttc pour prestation de broyage : l'employé communal n'a pas la capacité de s'occuper de tous les chemins de la commune sur une période si courte

Des habitants se questionnent au sujet du fait que la commune fait un don de 1500€ à la CUMA pour la location du broyeur et emploi l'entreprise NR Agri Service pour faire ce même travail de broyage

Réponse de Monsieur Rozier : la CUMA n'a pas la capacité d'établir de facture pour la commune, en dehors du broyeur, la CUMA met à disposition de la commune le giro-broyeur, la balayeuse, l'enfonce pieu et tous les frais d'entretien et réparation restent à la charge de la CUMA

Les deux devis sont approuvés à l'unanimité.



Commune de TRIVY

Tel. : 03 85 50 26 49

Mail : secretariat@trivy.fr

8. Présentation Budget Sivos et la reprise du périscolaire par la Commune

Madame le maire laisse la parole à Madame Geneviève Vignerresse en sa qualité de Présidente du Sivos de la Noue

Madame Vignerresse passe en revue les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement les plus élevées sont l'énergie, la maintenance, l'alimentation pour la cantine et les salaires des agents.

Quant aux recettes : la plus élevée est celle de la participation des communes, dans le budget prévisionnel 2026 cette participation a été estimée à 230 000 euros répartis entre Trivy, La chapelle du Mont de France et Navour sur Grosne.

La part de Trivy est de 44 261 € pour 17 enfants soit 2603€ / enfant.

Il n'y a pas de gros investissement prévu pour l'année 2026.

Madame Vignerresse rappelle également que le SIVOS doit être changé en SIVOM rapidement pour permettre la rétrocession du bâtiment actuellement détenu par l'intercommunalité, aux communes.

9. Etat des restes : point sur les montants ouverts

Année	Reste à recouvrer
2022	302.40€
2023	881.46€
2024	60.00€
2025	9258.00€

Madame le Maire rappelle l'importance du suivi de ce document. En effet il s'agit de montants de créances et ces montants représentent un risque pour les dépenses de la Mairie s'ils ne sont pas recouverts

- Des loyers de Jan-Fev-Mars 2026 ont été payés
- Le montant de 4389€ de 2023 concernant la communauté de communes est solutionné. Madame le Maire passe la parole à Madame Maviel.

En 2023 un mandat (demande paiement) a été fait pour un montant de 4 389€, ce mandat a été payé par la trésorerie. Ce montant de mandat n'était pas correct mais l'annulation est intervenue après le paiement. La communauté de Communes doit donc rembourser ce montant à Trivy pour solder cette créance (dans les faits la trésorerie va procéder à une compensation). Nous en informons la trésorerie car elle nous demandait de commencer à provisionner pour créances douteuses.

Cependant le mandat fait en remplacement du mandat erroné de 4389€ n'a pas été fait avec le bon montant. Il s'agit de réémettre un mandat pour un montant de 1000€.



Commune de TRIVY

Tel. : 03 85 50 26 49

Mail : secretariat@trivy.fr

- Concernant la créance de 9240€ datant de 2025 pour le fournisseur E-mag plusieurs contacts téléphoniques et mails ont été envoyés, la dernière réponse confirme un paiement qui devrait intervenir au plus tard pour le 10 juin (à confirmer) en parallèle conseil a été pris auprès de Madame Berger une lettre de mise en demeure a été envoyée par la trésorerie
- Les autres montants sont en cours d'investigation

10. Dossier Poste

La commune de Trivy a signé en juin 2008 une convention pour la gestion d'une agence postale, cette convention d'une durée de 9 ans (1^{er} terme juin 2017) prévoyait 1 (et 1 seule) reconduction tacite pour une autre durée de 9ans soit une fin de conventionnement en juin 2026.

En contrepartie de la gestion de cette agence postale, la poste verse une contribution à la commune réévaluée tout au long du conventionnement, le dernier montant est de 1352 euros par mois soit 16244 euros par an.

Pour rappel l'agence postale est ouverte tous les matins de 9h à 12h soit 15h par semaine. Le contrat de travail de notre secrétaire de mairie est basé en partie sur cette ouverture.

Nous avons été notifiés par l'intermédiaire de 2 représentants de la Poste que ce conventionnement ne serait pas renouvelé, toutes les agences dont le conventionnement n'est pas échu resteront ouvertes mais les agences dont le conventionnement est échu ne se verront pas proposer de nouvelles conventions. Néanmoins les communes possédant un commerce pourraient voir l'agence postale délocalisée dans les commerces selon les cas. Trivy n'ayant pas de commerce cela est impossible.

Les arguments principaux de la poste sont les suivants : fréquentation 1 personne par jour, un chiffre d'affaires de 2725 euros par an, un bureau de poste à 5km, la coupe budgétaire opérée au niveau national lors du vote du dernier budget en 2025.

La date de fermeture de l'agence postale de Trivy est prévue pour fin février 2027 ; ce délai exceptionnel est accordé pour ne pas couper le service brutalement.

Il est évident que nous ne pouvons pas nous résigner à laisser partir le dernier service public présent sur notre commune. Notre objectif est de garder une ouverture au moins 2 matinées par semaine

Actions prises par le conseil :

- 1- Une partie du conseil a rencontré le Député Dirx qui n'était pas au courant, il va écrire un courrier au Directeur de la Poste, en parler au ministre des Collectivités territoriales, demander un état de sa circonscription
- 2- Nous avons rencontré ce jour le Sénateur Fabien Genet, il va en référer à l'Association des Maires de France (AMF) et essayer de comprendre s'il peut y avoir une certaine souplesse-modularité dans le nombre de jours pour les communes telles que la nôtre
- 3- Contact a été pris avec l'AMF : Monsieur Farenc, Président de l'AMFR va écrire un courrier et solliciter une étude du dossier avec une demande de modulation des horaires, il nous a conseillé de solliciter le préfet (un courrier lui sera adressé prochainement)



Commune de TRIVY

Tel. : 03 85 50 26 49

Mail : secretariat@trivy.fr

4- Les conseillers départementaux

Ce dossier restera en information sur tous les prochains conseils

11. Informations commissions

- a. Salle des fêtes PT : la commission a bien avancé des nouvelles affiches ont été mises en place, l'inventaire de tout l'équipement a été fait. Il faudra effectuer quelques achats comme des tasses à café ou compléter les tasses pour les infusions, les quantités actuelles ne correspondant pas à la capacité de la salle – cout estimé 200-300 euros – Coralie s'occupe de ces achats

La vieille étuve qui n'est plus opérationnelle pourrait être remplacée par un meuble de rangement – Laurent se renseigne et demande des devis.

Le rideau de la fenêtre du pignon va être enlevé, cette fenêtre sert à l'évacuation des fumées en cas d'incendie, avec le rideau cette dernière ne remplit pas son objectif. Il est envisagé de mettre un film pour couper les rayons de soleil.

La lampe extérieure a été changée, en contrepartie de ces travaux l'électricien a demandé s'il était possible de récupérer les anciens chauffages actuellement stockés au grenier.

Un projet de révision des tarifs à l'étude applicable à partir de 2027.

Le conseil approuve à l'unanimité ces décisions

- b. Les salles annexes : il a été décidé qu'un chèque de caution de 100 euros serait demandé pour la location de ces salles.

En cas de salle rendue non nettoyée des heures de ménage seront comptées à hauteur de 30 euros de l'heure

- c. Fleurissement, les bacs devant la mairie et l'église ont été garnis par des fleurs achetées à Beaubery
- d. Les tables pique-nique ont été fabriquées et livrées par Alain Dargaud que nous remercions vivement, la commission petits travaux à la charge de la lasure pour une mise en place très prochaine – date à définir



Commune de TRIVY

Tel. : 03 85 50 26 49

Mail : secretariat@trivy.fr

12. Informations diverses

- a. L'ordinateur a été acheté pour un montant tout compris de 1 231.95€. Un grand merci à Monsieur Gilles Aucaigne qui s'est occupé de la configuration et de la mise en réseau
- b. Départ de Monsieur Vernier du logement rue des Gauthiers. L'état des lieux de sortie a été réalisé : rien à signaler par rapport à l'utilisation de monsieur Vernier. En revanche, les radiateurs du haut au nombre de 4 sont à changer le coût estimé est de 200-300 euros par radiateur (1 était déjà noté HS sur l'état des lieux d'entrée de Mr Venier) – les murs sont à rafraichir notamment la cuisine et le salon (nombreux trous de chevilles et tapisserie datant de 2005). Il est souhaitable de poursuivre la clôture au niveau du jardin. Les fenêtres ont besoin d'un rafraîchissement peinture extérieure et que l'on revoie les systèmes d'aération. A noter également que la cabine douche est fendue (déjà signalé dans l'état des lieux d'entrée de Mr Vernier) et que le robinet fuit.

Madame BLONDIN conseillère quitte la salle, par conséquent ne participe pas au vote pour ce qui suit :

Madame Coralie Blondin et Monsieur Nicolas Bouchet qui louent actuellement le logement C – 57 rue de la Mairie sont intéressés pour interchanger leur location et prendre la maison des Gauthiers.

Ils sont prêts à effectuer les travaux pendant le mois de juillet, la mairie fournit le matériel et leur fait bénéficier d'un loyer « offert » qui serait le loyer du mois d'août.

Le loyer actuel est de 517.28€ proposition est faite de l'arrondir à 520 €.

La caution est transférée de l'appartement vers la maison

Marianne s'occupe de la diffusion de l'appartement C 57-rue de la mairie sur les réseaux – le loyer actuel est de 500€ proposition est faite de le passer à 530 €

VOTE : Approuvé à l'unanimité

- c. Monsieur Jean-Michel Rozier est le référent ambroisie pour la commune
- d. Radar Pédagogique : la garantie du radar arrive à échéance un contrat est proposé pour une extension de garantie pour un montant de 199 HT € / an

Le cout du radar était d'environ 2516.46€ financé en partie par des subventions contravention pour un montant de 1 341.00€ soit un net de 1175.46.~~000~~. Nous n'avons jamais édité les informations liées à ce radar

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas souscrire à cette extension de garantie.

- e. Monsieur Rozier signale qu'un poteau incendie a été endommagé à Chandon. C'est une entreprise sous-traitante de la DDE qui a mal revissé la vanne et qui a fini par la casser. Nous avons dû faire intervenir Veolia de façon urgente, l'arrivée d'eau de cette borne a été coupée en attendant son remplacement. Nous nous mettons en relation avec la DDE pour monter le dossier assurance.

Monsieur Rozier a reparlé de la fuite constatée près du lieu-dit Chalanforge Khalik, les établissements Potain devraient intervenir semaine prochaine pour procéder à la réparation



Commune de TRIVY

Tel. : 03 85 50 26 49

Mail : secretariat@trivy.fr

- f. Un arrêté sera pris pour permettre la taille des haies en bordure de virage notamment dans les endroits où la visibilité est réduite dû à leurs hauteurs.

13. Délégations au Maire

La délibération concernant les délégations au maire n'est pas assez précise sur les points suivants :

- 1- Les souscriptions de prêt : Madame le maire propose une limite à 5000 euros
- 2- Le droit de préemption : Madame le Maire propose sur l'ensemble de la commune.
- 3- La demande aux organismes financeurs : Madame le Maire propose une limite de 500€ pour la demande de l'attribution de subvention.

14. Revue des devis

- a. Document unique d'évaluation des risques professionnels (explication mis en annexe du PV) : Madame le maire rappelle l'obligation d'établir ce document pour tout employeur qu'il soit public ou privé. La commune de Trivy n'est pas en conformité puisque ce document n'existe pas.
Il est fortement recommandé de se faire accompagner par un professionnel pour l'établissement de ce document du moins pour la phase de création du document, la mise à jour devrait être moins fastidieuse.
Un devis a été demandé au Centre de Gestion. Ce devis s'élève à 1 000 €.

Vote du conseil : approuve à l'unanimité

- b. Devis RGPD : vote reconduit à une date ultérieure

Le conseil remercie chaleureusement Madame Aublanc d'avoir acceptée de continuer à s'occuper des décorations de la salle des fêtes.

Séance levée à 23h00

Prochain conseil : 9 juillet à 20h00

Le Secrétaire,
Laurent DEVIF

Le Maire,
Lucienne WPISSA



ANNEXE PV 06 du CM du 05/06/2026

• Document Unique : prestation CDG71

« Le **document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)** est **obligatoire** dans toutes les entreprises dès l'embauche du **1^{er} salarié**. Pour réaliser le DUERP, l'employeur **recense et évalue** d'abord les **risques** présents dans l'entreprise. Ensuite, il consigne dans le DUERP le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés. Nous faisons un point sur la réglementation. L'évaluation des risques professionnels est de la responsabilité de l'employeur. Elle s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'**assurer la sécurité et de protéger la santé** des salariés.

Cette évaluation respecte les principes généraux de prévention.

Principes généraux de prévention

Les **9 principes généraux** qui régissent l'organisation de la prévention sont les suivants :

- **Éviter** les risques, c'est-à-dire supprimer le danger ou l'exposition au danger
- **Évaluer** les risques, c'est-à-dire apprécier l'exposition au danger et l'importance du risque pour prioriser les actions de prévention à mener
- **Combattre les risques à la source**, c'est-à-dire intégrer la prévention le plus en amont possible, notamment dès la conception des lieux de travail, des équipements ou des modes opératoires
- **Adapter le travail à l'homme**, en tenant compte des différences individuelles, dans le but de réduire les effets du travail sur la santé
- **Tenir compte de l'évolution de la technique**, c'est-à-dire adapter la prévention aux évolutions techniques et organisationnelles
- **Remplacer un produit ou un procédé dangereux** par ce qui l'est moins, lorsqu'un même résultat peut être obtenu avec une solution présentant des dangers moindres
- **Planifier** la prévention en intégrant technique, organisation et conditions de travail, relations sociales et environnement
- **Donner la priorité aux mesures de protection collective** et utiliser les équipements de protection individuelle en complément des protections collectives si elles se révèlent insuffisantes
- **Donner les instructions appropriées aux salariés**, c'est-à-dire les former et les informer pour qu'ils connaissent les risques et les mesures de prévention

Démarche d'évaluation des risques professionnels

La démarche d'évaluation est structurée et comprend les **étapes** suivantes :

1. Préparation de l'évaluation des risques
2. Identification des risques
3. Classement des risques
4. Proposition des actions de prévention.

L'évaluation des risques se définit comme le fait d'identifier les dangers et les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, dans tous les aspects liés au travail.

Elle comporte un inventaire des dangers et une analyse des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement, y compris ceux liés aux ambiances thermiques. »



Commune de TRIVY

Tel. : 03 85 50 26 49

Mail : secretariat@trivy.fr

- **ATD71 – Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire**

Expertise - Proximité - Conseil

Créée en 2009, à l'initiative du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, l'**Agence Technique Départementale (ATD71)** est un **Établissement Public Administratif**.

Elle accompagne les collectivités territoriales adhérentes en tant qu'**Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)** et leur apporte :

- **Conseil et expertise technique, juridique et financière**
- **Information et formation** adaptées aux enjeux territoriaux

Domaines d'intervention 2026 :

- Bâtiments publics (construction, rénovation)
- Assainissements collectifs
- Aménagement espace public, voirie
- Patrimoine ancien classé ou non classé
- Juridique
- SIG (déploiement et intégration de données)

Chiffres clés :

- **348 communes adhérentes**
- 11 intercommunalités et 4 syndicats
- **2/3 des communes du département adhérent à l'ATD71**
- **96% des communes adhérentes sont dites rurales**
- **13 experts pluridisciplinaires** au service des collectivités